

# #2-2023 NOTES DE POSITIONNEMENT

Action structurante : SAGI (Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation)

Chantier : Bilan et stratégie de développement des filières en zones SAGI

## La SAGI, une structure légitime pour faciliter le dialogue au sein des filières

Les SAGI dans leur rôle de structures publiques participant au développement agricole ont en charge de fournir le service de l'eau mais également des services utiles à l'amélioration de la production irriguée sur leur territoire. Les SAGI sont une spécificité de l'Afrique de l'Ouest et leur action est primordiale pour le développement de l'agriculture irriguée et l'atteinte de la sécurité et souveraineté alimentaire de leur pays respectifs. Elles disposent de plusieurs axes thématiques sur lesquelles elles peuvent intervenir pour appuyer les filières.



### ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACTION

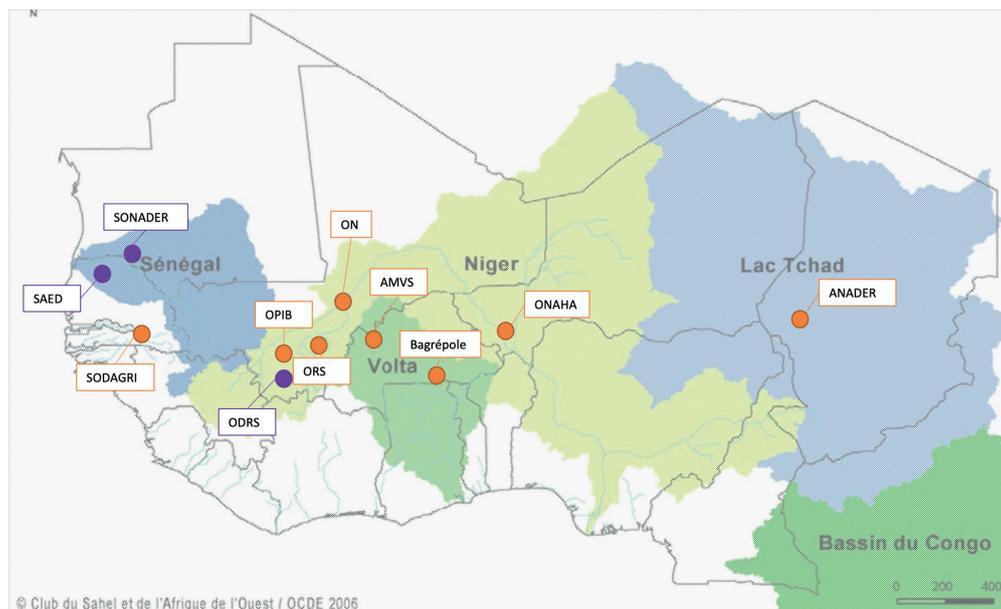
L'accompagnement des filières agricoles était historiquement une mission forte de certaines SAGI sur leur(s) périmètre(s). Aujourd'hui, suite aux désengagements des SAGI et au recentrage de leurs missions sur le service de l'eau, d'autres organisations et institutions, aussi bien à l'échelle locale que nationale, assurent de manière plus spécifique cet objectif. Pour autant, le bon fonctionnement des SAGI et celui des filières agricoles irriguées sont intimement interconnectés, et les SAGI, tant d'un point de vue opérationnel dans leur gestion quotidienne que dans leur vision stratégique à long terme, doivent tenir compte des évolutions de la production agricole sur leur territoire et de ses débouchés, et ce, pour plusieurs raisons :

- (i) la diversification (sur des périmètres à la base rizicoles) entraîne une évolution des besoins des irrigants en termes de calendrier, de débit, de fréquence d'arrosage et de sécurité du service de l'eau d'irrigation, et la SAGI qui fournit ce service de l'eau doit l'anticiper et s'y adapter,
- (ii) la capacité des agriculteurs à financer le service de l'eau (et donc l'équilibre financier de la SAGI qui fournit ce service) est corrélée en premier lieu aux revenus qu'ils tirent de leur production, lesquels sont certes sous l'influence de l'environnement institutionnel, marqué par les politiques de prix et d'importation, mais dépendent aussi de la commercialisation, conditionnée par la structuration des filières.

Ces points amènent les SAGI et leurs partenaires à se réinterroger sur le rôle qu'elles tiennent dans l'accompagnement des filières agricoles sur leur territoire et la nature des liens qu'il leur est nécessaire de tisser avec les (nouveaux) acteurs des filières. Elles doivent s'interroger sur la façon à mener au mieux leurs missions et de contribuer à l'atteinte des objectifs que les politiques publiques de sécurité / autosuffisance alimentaire leurs assignent.

### LES MESSAGES CLÉS

- 1/ De par leur histoire et leur fonction, les SAGI peuvent intervenir davantage au service des producteur-trices dans une perspective de développement des chaînes de valeur vers une agriculture plus performante (durabilité & résilience).
- 2/ Les SAGI sont légitimes pour intervenir comme facilitateur du dialogue interprofessionnel au sein des filières et pour se positionner comme « assurance qualité » des facteurs de production garant d'une agriculture plus durable et plus résiliente.
- 3/ Les SAGI en tant que facilitateur doivent pouvoir intervenir comme un acteur à part entière des filières en se situant de manière transversale dans l'écosystème d'appui au fonctionnement des filières et de l'accès au marché.
- 4/ les SAGI pourraient directement intervenir sur trois axes thématiques pour appuyer le développement des filières : au niveau des aménagements ; au niveau de la performance de la filière ; sur l'accès au marché.
- 5/ Pour accompagner les SAGI dans l'approfondissement de leur réflexion sur l'évolution de leurs missions au sein des filières, il est recommandé au Réseau Ouest Africain des SAGI (ROA) de formaliser un groupe de travail spécifique au sein du réseau qui prendra la suite de ce chantier et fera le lien avec les résultats et recommandations des autres chantiers SAGI (Foncier, Transfert au irrigants et Maitrise d'ouvrage).



Carte des SAGI du ROA. En violet, les SAGI ayant fait l'objet d'études de cas du chantier filières.

L'objectif spécifique de l'étude du COSTEA était d'évaluer la valeur ajoutée potentielle des SAGI dans leur zone d'intervention, en complément d'autres acteurs de filières. Cette valeur ajoutée potentielle devait notamment être analysée en matière d'appui à la mise en valeur agricole, de valorisation des productions, de diversification, de structuration des filières, de labellisation, de réalisation et de gestion d'infrastructures de stockage et/ou de transformation et enfin de promotion de l'agrégation et de la mise en commun permettant de réduire les coûts de transaction lors de la commercialisation.

## PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ET ÉTAT DES LIEUX

Le chantier filières de l'action SAGI a concerné 6 pays et 11 SAGI (Burkina Faso : AMVS et BAGRÉPÔLE ; Mali : ODRS, ON, ORS, OPIB ; Mauritanie : SONADER ; Niger : ONAHA ; Sénégal : SAED et SODAGRI ; Tchad : ANADER).

Cette étude a été menée par une équipe d'experts internationaux associés à des Experts Contributeurs (EC) salariés des SAGI concernées. Elle s'est basée sur l'étude de trois filières irriguées très répandues dans la sous-région : le riz, la tomate et l'oignon/échalote. Malgré leurs différences, ces filières ont été retenues aussi bien pour le rôle important qu'elles jouent dans

la couverture des besoins alimentaires (le riz particulièrement) que pour leur poids économique. En outre, elles mobilisent un nombre significatif de producteur-trices dans les pays concernés par l'étude. Enfin, ces trois filières dépendent grandement des ressources en eau. Elles sont ainsi emblématiques des filières agricoles dépendantes de l'irrigation dont le développement pourrait être piloté par les SAGI.

Le chantier, qui s'est déroulé sur 24 mois, a pris la forme d'un processus d'analyse séquencé comprenant 3 grandes étapes :

- La première étape a consisté en la **capitalisation des données disponibles** au niveau des SAGI, mais également dans l'environnement des filières cibles. Cette étape a permis d'aboutir à (i) la réalisation d'une base de données qui rendait facilement disponibles les informations utiles à l'analyse ; (ii) la préparation de notes de synthèse (SAGI/pays/filière) à travers lesquelles une première analyse documentaire a été menée pour établir la situation historique, stratégique et opérationnelle de la SAGI dans le cadre d'un diagnostic de la filière au niveau national, accompagné d'une analyse sous-régionale. Cette analyse documentaire a permis de **fixer les premières hypothèses de travail** dans le cadre de la préparation des études approfondies de terrain, en particulier quant aux rôles actuels des SAGI dans le pilotage de filière.
- Dans une deuxième étape, **des études approfondies sur le terrain** ont été menées au Sénégal (SAED/filière tomate), en Mauritanie (SONADER/ filière riz) et au Mali (ODRS/ filière oignon/échalote). Cette étape a permis de croiser un

Figure 2 : Principales filières concernées par les différentes SAGI/pays

	Burkina Faso	Mauritanie	Mali	Niger	Sénégal	Tchad
<b>SAGI Filières</b>	AMVS, BAGRÉPÔLE	SONADER	ODRS, ON, ORS, OPIB	ONAHA	SAED, SODAGRI	ANADER
<b>RIZ</b>	X	X	X	X	X	X
<b>OIGNON</b>	X		X	X		
<b>TOMATE</b>			X		X	

diagnostic participatif de la filière, impliquant les différents acteurs de chaîne de valeur, avec une évaluation approfondie de la SAGI pour faire émerger les facteurs clefs qui jouent sur la performance de la filière et sur lesquels la SAGI a prise (domaines sur lesquels la SAGI peut intervenir de manière légitime et crédible). Alors que la première étape a été réalisée par les EC au sein de leur propre SAGI, l'équipe a cherché dans cette deuxième étape à favoriser l'implication croisée des EC sur les 3 terrains sélectionnés afin de faire émerger une approche collective des problématiques communes.

• Enfin, dans une troisième et dernière étape, les relectures croisées des études de cas et un atelier régional ont permis un **partage d'expériences** entre SAGI sur la base des travaux d'analyse des études approfondies et la **préparation de recommandations** sur l'évolution des SAGI dans le pilotage des filières.

Au-delà du produit final, l'intérêt du chantier visait également l'émergence de capacités des EC à mettre au point et tester collectivement une démarche d'analyse participative basée sur une concertation élargie avec les acteurs de chaîne de valeur dans leur pays respectif. En les impliquant très tôt dans le processus et en les engageant à se prononcer sur cette démarche en fonction du contexte de leur SAGI et de leurs filières, il était attendu qu'ils s'approprient une démarche qu'ils pourraient ajuster et renouveler par la suite en vue d'une application plus systématique.

L'analyse des contextes a révélé que les SAGI au sein des filières sont soumises à différentes contraintes dans l'exercice de leurs missions qui sont souvent communes à travers les 6 pays du Sahel, mais qui prennent plus ou moins d'importance localement. Il y a donc lieu d'être spécifique pour aborder la question de leur rôle dans le développement des filières face à la grande diversité des situations. Quelques éléments de contexte sont fournis en lien avec les trois axes thématiques sur lesquels la SAGI pourrait intervenir.

### Au niveau des aménagements

**L'accès au foncier en tant que facteur de production** apparaît comme une contrainte majeure dans certains pays pour développer la production à travers une promotion des investissements. Soit les parcelles attribuées sont trop petites et ne permettent pas un travail rémunérateur ce qui est le plus souvent le cas, excepté au Tchad. Soit la sécurité foncière peut être entravée par un système coutumier peu flexible ou par des politiques publiques peu enclines à favoriser la propriété privée (cas de la Mauritanie). La prise en compte de l'accès au foncier pour les petit(e)s producteur-trices dans les schémas directeurs locaux apparaît comme une solution à explorer pour mieux gérer les ressources en terre et en eau (cas du Sénégal).

**La planification des aménagements** doit permettre de développer des capacités en lien avec la capacité des sols et la disponibilité en eau, en tenant compte du changement climatique et du bouleversement des régimes de pluies. Les SAGI pourraient jouer un rôle plus important dans les études de faisabilité en amont des projets d'aménagement.

Les nouveaux aménagements requièrent **l'application de standards reconnus** dès l'amont depuis la conception, puis durant le suivi de l'exécution. A l'image de la situation en Mauritanie ou au Tchad, le manque de cohérence dans les attributions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) entre différentes agences publiques a entraîné une dégradation significative de la qualité des aménagements.

**L'introduction de nouvelles technologies/techniques** pour la gestion des aménagements et le pilotage de l'irrigation, les stations météo ou l'analyse des sols est de nature à favoriser l'application de bonnes pratiques (notamment face au changement climatique) et la maîtrise des charges d'irrigation. C'est un point faible des SAGI à travers les six pays sahéliens alors que ce rôle de promotion est dans la plupart des cas inscrit dans leurs missions.

**Le transfert aux organisations de producteur-trices/coopératives de la gestion technique des aménagements** (redevances, entretien des infrastructures) doit être couplé avec le renforcement des capacités de planification de la production sur les périmètres. Ce transfert a été engagé dans plusieurs pays, avec des résultats mitigés.

### Au niveau de la performance de la filière

**La structuration et l'organisation des filières** sont nécessaires, notamment en vue d'un meilleur service à la production (accès aux intrants, aux semences, à la mécanisation) et d'une planification concertée des investissements productifs qui améliorent l'efficacité. Bien que l'appui à la structuration soit une mission qui se retrouve chez presque toutes les SAGI, les situations sont très diverses sur ce point entre pays et filières.

**L'adaptation des itinéraires techniques** aux conditions locales et aux besoins du marché pourrait contribuer à rendre les filières plus compétitives, au bénéfice des acteurs des filières. Pour assurer cette adaptation périodique, les filières ont besoin des apports de la recherche. Au Sénégal, les itinéraires techniques de production de tomates ne sont pas différenciés selon les zones alors qu'il existe une grande diversité de sols sur la zone de la Vallée du fleuve Sénégal. Au Burkina Faso, l'itinéraire technique de l'oignon appliqué est traditionnel et il se perpétue de manière endogène entre producteur-trices sans intervention significative des agences techniques. Les SAGI s'investissent peu dans la coordination avec la recherche pour orienter les travaux en lien avec les conditions locales. Leur rôle dans la vulgarisation de nouvelles pratiques culturelles issues de la recherche est mineur.

Il existe une **problématique agro environnementale** liée à l'intensité culturelle appliquée aux périmètres et aux changements climatiques : baisse des réserves d'eau, inondations, résistance aux produits phytosanitaires des ravageurs, salinisation des sols, etc. Or ces problèmes sont encore très peu pris en considération par les acteurs des filières, les producteur-trices en particulier, malgré les risques sur les capacités de production. Les SAGI ne disposent pas de système d'alerte précoce sur les maladies, les ravageurs ou les insectes. Elles n'ont pas non plus de système de veille leur permettant d'anticiper les problèmes liés au



service de l'eau. En Mauritanie, quelques solutions comme la diversification sont évoquées, mais la majorité des acteurs est plus tournée vers la poursuite de l'intensification sous l'impulsion des politiques publiques.

**La qualité et la fiabilité des statistiques** produites par les autorités, notamment celles relatives à la production, ne sont pas suffisantes, ce qui a un impact sur la capacité des acteurs de filière à piloter leurs investissements et à prendre des décisions de gestion. C'est une situation largement partagée entre les SAGI, dont les statistiques de production sont peu mises à jour et cohérentes entre elles.

### Au niveau de l'accès au marché

**Une meilleure planification de la production** en fonction des conditions (quantités, prix, saisonnalité) et des exigences des marchés (qualité, cahier des charges etc.) doit assurer sa compétitivité et son adéquation à la demande. C'est une réalité qui s'impose à toute filière, mais qui est rarement prise en compte collectivement au niveau filière. Sur les marchés agricoles africains, ce défaut d'adéquation et de compréhension avec/de la demande conduit trop souvent à des pertes importantes et des difficultés de commercialisation. La Mauritanie est un bon exemple d'une planification qui a donné des bons résultats sur la filière riz.

**Une meilleure communication** (voir dans certains cas, le début d'une communication) est nécessaire entre SAGI et opérateurs économiques en aval. Les enjeux de saisonnalité, de concurrence des importations, de qualité pour la conservation, ne peuvent être abordés sans la mise en place d'un dialogue avec ces acteurs. C'est ce même dialogue qui est permis par l'interprofession de la tomate au Sénégal avec une forte implication de la SAED.

Les SAGI pourraient également s'impliquer dans la promotion de la concertation pour une **facilitation de la contractualisation** entre groupements de producteur-trices et acheteurs (collecteurs, commerçants, transformateurs). C'est le cas par exemple de la SAED qui est membre du comité tomate qui agit comme une plateforme de concertation et d'échanges rassemblant les principaux acteurs de la filière.

**Les infrastructures de désenclavement et de gestion post-récolte** (stockage, conservation, première transformation, etc.) constituent des investissements structurants qui ont un impact significatif sur le fonctionnement et la compétitivité de la filière. Au Mali par exemple, l'OPIB relève que l'insuffisance des capacités de stockage adéquat de l'oignon explique les importantes pertes post-récolte que connaît la filière.

Les SAGI pourraient enfin venir en **appui aux Organisations de Producteur-trices (OP) pour la mise au point de plaidoyer auprès des décideurs** pour la promotion de politiques publiques plus favorables au développement des filières : financement des infrastructures, subventionnement des intrants, garantie de prêts, etc. La défense des intérêts des acteurs de filières inclurait également l'accès aux dispositifs d'achat institutionnels, comme dans le cas de la Mauritanie où l'État achète annuellement 20 à 30% de la production nationale de riz blanc, qu'il vend à prix subventionné à travers son réseau de boutiques réparties sur le territoire dans le cadre d'un programme social destiné à lutter contre l'insécurité alimentaire. Au Sénégal, l'interprofession de la filière Tomate et la SAED ont suffisamment de poids pour inciter l'État à imposer aux industriels des quotas d'achats locaux.

## RÉSULTATS DE L'ÉTUDE, MESSAGES CLÉS ET LIMITES DE L'APPROCHE

Les analyses résultant de l'action SAGI filières permettent au COSTEA de formuler un certains nombres de messages et recommandations. Ces derniers ont comme perspective de favoriser la contribution des SAGI au développement économique et social de leurs territoires irrigués et de les accompagner dans les changements par des propositions d'innovation, notamment sur le plan institutionnel (positionnement des SAGI au sein de l'écosystème des filières).

**1/** Le rôle des SAGI dans les filières dépend toujours de l'assignation reçue de leur tutelle politique. Cependant, de par leur histoire, les SAGI ont une légitimité à intervenir davantage **au service des producteur-trices** dans une perspective de développement de la chaîne de valeur. Leur objectif initial était d'assurer l'autosuffisance alimentaire des pays, et la vocation première de ces périmètres était la riziculture familiale. Les SAGI assuraient à l'origine un certain nombre de fonctions qui dépassaient la construction des ouvrages d'irrigation, leur entretien et la gestion de l'eau et pouvaient couvrir aussi le conseil agricole, la gestion du foncier, l'appui au développement des filières, la fourniture d'intrants. Dans les années 1990, les fonctions de ces structures se sont recentrées sur l'aménagement et la gestion de l'eau, avec la mise en place de relations contractuelles plus ou moins formalisées avec les usagers et le paiement de redevances devant couvrir tout ou partie du service. D'autres structures, publiques, privées ou mixtes se sont développées en parallèle pour apporter les services de conseil et d'appui. Les SAGI pourraient néanmoins pour accompagner et renforcer la capacité des producteurs-trices à comprendre et s'adapter à la demande du marché, à identifier les acheteurs et à négocier les termes contractuels. Elles auraient également un rôle à jouer dans la vulgarisation des nouvelles pratiques culturelles en lien avec la recherche.

**2/** L'objectif au niveau des filières est **l'augmentation de la production en quantité et qualité** répondant mieux aux exigences du marché et assurant une meilleure valorisation des productions irriguées. Cette intensification de la production **doit être raisonnée dans le cadre d'une agriculture plus durable et plus résiliente** et doit être portée par une **meilleure structuration des chaînes de valeur à travers la promotion du dialogue entre acteurs : l'intervention des SAGI pourrait structurer le développement des filières sur ces deux grandes thématiques.**

**3/** Qu'elle que soient les nouvelles fonctions qui pourraient être confiées aux SAGI pour améliorer leurs services aux filières (notamment celle d'animateur du dialogue entre acteurs), celles-ci requièrent qu'elles s'investissent pleinement dans la **facilitation du dialogue entre acteurs, dans le cadre d'une réelle intégration des SAGI au sein des filières**

en devenant un acteur à part entière qui se situerait de manière transversale dans l'écosystème d'appui au fonctionnement des filières. La SAGI ne doit pas construire les interprofessions, mais elle peut animer un processus, faciliter les relations entre les différents niveaux de la filière et enfin apporter un appui technique.

**4/** Historiquement les grandes sociétés de gestion d'aménagement et d'irrigation ont recentré leur rôle sur le service de l'eau. Néanmoins tout en gardant cette spécificité, les SAGI pourraient intervenir sur trois axes thématiques en faveur de l'appui à la structuration des filières :

(i) **au niveau des aménagements** à travers leur rôle dans **la gestion du foncier irrigué** (facteur de production) ; la planification des aménagements et **l'application de standards reconnus** garantissant une bonne conception des ouvrages (études de faisabilité et rôle de MO) ; **l'introduction de nouvelles technologies/techniques** pour la gestion des aménagements et le pilotage de l'irrigation ; **le transfert de gestion aux organisations de producteur-trices** (accompagnement et renforcement des capacités) ;

(ii) **au niveau de la performance de la filière**, à travers leur rôle dans la **structuration et l'organisation des filières** (appuis à la responsabilisation des acteurs et rôle de facilitateur). A travers l'information qu'elles peuvent fournir sur l'adaptation **des itinéraires techniques** aux conditions locales et aux besoins du marché (coordination avec la recherche ; cadre de concertation, vulgarisation). Au niveau de la prise en compte des **problématiques agro environnementales** (systèmes de veille et d'alerte). En travaillant sur la qualité et la fiabilité des données et des statistiques produites dans leur zone d'intervention (collecte et traitement de données de production) qui fait très souvent défaut ;

(iii) **sur l'accès au Marché**, à travers leur rôle dans une **meilleure planification de la production** en fonction des conditions ; **une meilleure communication** entre SAGI et opérateurs économiques en aval ; une concertation pour une **facilitation de la contractualisation** entre groupements de producteur-trices et acheteur-euses ; la mise en place **d'infrastructures de désenclavement et de gestion post-récolte** ; **l'appuis aux OP** pour la **mise au point de plaidoyer** auprès des décideurs (la promotion de politiques publiques plus favorables au développement des filières)

**5/** Pour accompagner les SAGI dans l'approfondissement de leur réflexion sur l'évolution de leurs missions au sein des filières, il est recommandé au Réseau Ouest Africain des SAGI (ROA) de **formaliser un groupe de travail spécifique** au sein du réseau qui prendra la suite de ce chantier en s'appuyant sur les études de cas. Ce groupe de travail était initialement prévu dans le chantier mais n'a pas été formalisé. Pourtant, les échanges entre EC et membres du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) en atelier final, ont montré tout l'intérêt d'un tel groupe. L'objectif sera de maintenir la

dynamique de groupe à travers des échanges autour du rôle des SAGI et le partage d'expérience sur les solutions techniques aux contraintes rencontrées (aménagement, itinéraires techniques, etc.). Le ROA pourrait en particulier accompagner les SAGI n'ayant pas fait l'objet d'une étude de cas lors de ce chantier en les aidant à trouver le budget nécessaire à la réalisation d'une telle étude et en fournissant une assistance technique à l'organisation : revue documentaire (utilisation de la base de données et enrichissement), visites sur terrain et diagnostic participatif, implication des acteurs de la filière à travers un groupe de travail Filière, etc. Par la suite, le ROA pourrait venir en appui aux SAGI nationales en s'investissant sur les thématiques suivantes au niveau régional :

- (i) mutualisation de la recherche et mise au point de syllabus de vulgarisation, par exemple sur la lutte contre les ravageurs ;
- (ii) mise au point de plaidoyers concertés auprès des gouvernements régionaux, par exemple sur l'harmonisation des subventions et la protection des marchés ou les solutions de financement et d'assurance adaptées aux contextes nationaux ;
- (iii) renforcement des dispositifs de suivi-évaluation et fiabilité des données (au niveau des périmètres irrigués ou à l'échelle de la filière).

### Les limites de l'approche

Au moment de faire le bilan sur ce chantier il convient d'indiquer que le processus d'étude à toutefois, connu quelques limites.

Concernant le produit final de l'étude, il est nécessaire d'indiquer que la variété des situations des SAGI n'a pas permis d'avancer suffisamment pour parvenir à des propositions de services abouties dont elles pourraient éventuellement se doter, ou qu'elles pourraient renforcer s'ils existent déjà, afin de contribuer au développement des filières agricoles. Dans ces conditions, les recommandations ont pris la forme d'une identification d'axes de travail à approfondir.

Concernant le processus de concertation : le format des missions prévues initialement a limité la capacité de l'équipe à mobiliser largement les différents acteurs des chaînes de valeur. La concertation s'est ainsi réduite à quelques entretiens et à des ateliers dans le cadre de l'analyse approfondie. Mais il n'y a pas eu émergence d'une vraie démarche de concertation reproductible, qui aurait permis aux EC de maintenir des échanges réguliers avec les parties prenantes. Au terme du chantier, il n'est ainsi pas possible de prétendre « *débattre sur le positionnement relatif des différents acteurs dans la construction de filières performantes* » tel qu'initialement demandé dans les Termes de Référence de l'action.

Concernant la méthode : il convient de noter les contraintes résultant de la capacité d'engagement et de mobilisation des EC, dans le cadre d'un chantier qui s'est déroulé majoritairement à distance et qui a accusé des retards en lien avec le COVID.

Compte tenu de leurs responsabilités au sein de leur SAGI, les EC ont manqué parfois de disponibilité, ce qui a impacté la qualité de leur analyse et de leur contribution au produit final. Il faut toutefois souligner l'intérêt d'une approche collective et croisée qui a permis aux EC d'apporter leur regard sur les situations des SAGI voisines, tout en se questionnant sur leur propre cas.

## PRODUITS COSTEA EN LIEN AVEC L'ÉTUDE

- Rapport de démarrage ([www.comite-costea.fr/actions/sagi](http://www.comite-costea.fr/actions/sagi))
- Notes de synthèse par pays ([www.comite-costea.fr/actions/sagi](http://www.comite-costea.fr/actions/sagi))
- Rapports d'analyse et de synthèse du diagnostic participatif par cas d'étude ([www.comite-costea.fr/actions/sagi](http://www.comite-costea.fr/actions/sagi))
- Rapport final de synthèse et de recommandations ([www.comite-costea.fr/actions/sagi](http://www.comite-costea.fr/actions/sagi))
- Analyse comparative des structures de gestion de la grande irrigation en Afrique de l'Ouest, au Maroc et en France ([www.comite-costea.fr/actions/sagi](http://www.comite-costea.fr/actions/sagi))
- Diagnostic comparé de 11 Sociétés d'Aménagement et de gestion de l'irrigation en Afrique de l'Ouest (AMVS, ANADER, BAGRÉPÔLE, ODRS, ON, ONAHA, OPIB, ORS, SAED, SODAGRI, SONADER) [www.comite-costea.fr/production/diagnostic-compare-de-11-societes-damenagement-et-de-gestion-de-lirrigation-en-afrique-de-louest-amvs-anader-bagrepole-odrs-on-onaha-opib-ors-saed-sodagri-sonader](http://www.comite-costea.fr/production/diagnostic-compare-de-11-societes-damenagement-et-de-gestion-de-lirrigation-en-afrique-de-louest-amvs-anader-bagrepole-odrs-on-onaha-opib-ors-saed-sodagri-sonader)
- Base documentaire ([www.comite-costea.fr/base-documentaire-eau-et-agriculture](http://www.comite-costea.fr/base-documentaire-eau-et-agriculture))